

## Assemblées Générales Ordinaires du mardi 26 mai 2020

### QUESTIONS / REPONSES

**Question :** Comment le Groupe agit pendant cette période particulière due au Covid 19 ? Quelles mesures ont été mises en place afin de palier à la baisse potentielle du chiffre d'affaires ?

Quelles seraient les répercussions à 1 an pour nous « actionnaires » ?  
Doit-on s'inquiéter ?

**Réponse :** Du point de vue social, des mesures ont été prises dans nos filiales en Afrique et en Asie pour faire face à la crise sanitaire et assurer la santé et le bien-être de nos employés, de leurs familles et des populations :

- distanciation sociale,
- transport avec distanciation sociale,
- lavage des mains au début et à la fin du travail,
- couvre-feu,
- restrictions de déplacement vers les villes.

En pratique deux cas suspects ont été déclarés : à Sao Tomé, un employé qui est marié à une infirmière travaillant dans un hôpital en ville. Le couple a été mis en quarantaine. Et une villageoise dans la région de Safacam (Cameroun).

Dans les faits, nos activités sont moins affectées commercialement par la crise du Covid 19 que ce qu'on aurait pu craindre.

En effet, au niveau :

- des projets Palmiers, ceux-ci fournissent principalement les marchés locaux, et concernant nos principaux projets africains, sur base de prix de ventes supérieurs aux prix mondiaux et indépendamment de leur volatilité ;
- des projets Hévéas, des mesures ont été prises pour mettre en veilleuse les parcelles encore en faible maturité et freiner les achats aux tiers afin de se concentrer sur les projets les plus rentables et ainsi ramener l'offre à la baisse de demande des pneumatiques. A ce stade, les principaux pneumatiques ont toutefois respecté leurs contrats à long terme et confirmé des achats de caoutchouc jusqu'à fin juillet, permettant de maintenir ainsi un flux continu de livraison. Il est également à noter que, dans ce contexte, des contrats ont été ouverts sur la Chine avec décote de l'ordre de 5%.

En tenant compte des très bons résultats du groupe au premier trimestre 2020 avec un chiffre d'affaires en progression de 22 % (€ 142 millions contre € 116 millions) et un résultat net de € 30 millions contre € 15 millions, par rapport à la même période en 2019, et de la reprise de l'activité économique espérée à partir du 3ème trimestre 2020, le résultat de l'exercice attendu de cette année ne devrait pas être sensiblement différent de celui de l'année passée.

**Question :** Au cours des AG précédentes la Direction a toujours évoqué comme motifs à la quasi-suppression des dividendes de Socfinaf, l'extrême faiblesse des prix de l'huile de palme et l'immaturation des plants.

En 2018 les prix étaient en effet fort bas. Les plantations étaient immatures pour une partie substantielle des superficies.

En plus les résultats de l'année d'exercice concernent les dividendes versés antérieurement par les sociétés de plantation en portefeuille.

Néanmoins au cours de l'année 2019 les superficies matures ont pris un dessus substantiel par rapport aux immatures. En plus les cours de l'huile de palme ont connu une hausse relevante. Une société bien gérée doit avoir l'esprit prévoyant en matière de dividendes.

La maturité des plants ne change pas d'une année à l'autre. Si j'ai bonne mémoire j'ai toujours entendu qu'en Afrique il y a un manque cruel d'huile de palme. Le négoce s'effectue en CFA. Les prix ne sont pas déterminés exclusivement en fonction du prix mondial de l'huile de palme en \$.

Par conséquent je ne peux pas m'empêcher d'avoir l'impression que la société aurait pu attribuer un dividende à ses actionnaires qui sont restés fidèles pendant plusieurs années de suite sans obtenir la moindre rétribution pour leur patience. Ceci n'aurait pas mis la situation financière de la société en danger.

**Réponse :** La moyenne des cours de l'huile de palme brute CIF Rotterdam en 2019 est de 566 USD/tonne contre 598 USD/tonne en 2018. Il s'agit de la moyenne annuelle la plus basse depuis 2006.

La surface Palmier en exploitation est passée de 70 460 ha en 2018 à 85 824 ha en 2019. Il s'agit en effet de très jeunes parcelles dont la production atteindra un régime de croisière d'ici 3 ou 4 ans.

Il en résulte pour nos jeunes filiales que le résultat en fin d'exercice n'est pas encore à l'équilibre.

Le résultat consolidé part de groupe s'élève pour 2019 à 1,6 millions EUR contre 4,7 millions un an plus tôt.

Par ailleurs le développement des greenfields s'est appuyé essentiellement sur du financement assuré par Socfinaf puisque ces filiales n'ont que peu ou prou accès au crédit bancaire à long terme.

L'endettement logé chez Socfinaf s'élève à 265 millions EUR au 31/12/2019 contre 280 millions un an plus tôt. Bien qu'en diminution de 25 millions EUR, il garde un niveau très élevé équivalent à 94% des fonds propres en fin d'année.

L'évolution du résultat consolidé et de l'endettement font donc l'objet d'une attention appuyée de la part du Conseil d'administration qui a pris en compte ces différents éléments dans sa proposition d'affectation du résultat à l'Assemblée des actionnaires.

**Question :** Pourquoi le dashboard de Socfin sur ses actions de gestion responsable (<https://www.socfin.com/dashboard/>) n'a-t-il pas été mis à jour depuis 2018?

**Réponse :** Les actions de gestion responsable du Groupe Socfin ont été mises à jour en avril 2019 sur son tableau de bord de transparence, voir « 2019 Policy Implementation Plan » : [https://www.socfin.com/sites/default/files/2019-04/2019%2004%2011%20Policy%20Implementation%20Plan%202019\\_1.pdf](https://www.socfin.com/sites/default/files/2019-04/2019%2004%2011%20Policy%20Implementation%20Plan%202019_1.pdf).

Le « progress report » sur les actions 2019 sera publié très prochainement.

**Question :** Pourquoi l'Etude d'Impact Environnemental et Social de Socfin-KCD n'est-elle pas accessible en ligne (<https://www.socfin.com/dashboard/resources/>) ?

**Réponse :** Seules les agences Cambodgiennes, approuvées par le Ministère de l'Environnement, peuvent effectuer des Études d'Impact Environnemental et Social. L'EIES de Socfin KCD est en cours de validation par le Ministère ; dès qu'elle sera validée, Socfin la mettra en ligne sur son tableau de bord.